



CHAMPIONNAT DE BRETAGNE OPTIMIST ET 29er
AUTORITE ORGANISATRICE: CLUB NAUTIQUE DE CARANTEC
Grade 5A
5 ET 6 AVRIL 2025
BAIE DE MORLAIX

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- les règlements fédéraux
- le règlement du Championnat de Bretagne

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après *9h30* le *5 avril 2025* au Centre nautique de Carantec

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

<https://clubnautiquecarantec.com/regates/>

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

[:https://clubnautiquecarantec.com/regates/](https://clubnautiquecarantec.com/regates/)

3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes Optimist et 29er

4.1.2 Les bateaux admissible doivent s'inscrire directement en ligne sur le site :

<https://clubnautiquecarantec.com/regates/>

4.2.1 Documents exigibles à l'inscription :

- a. Pour chaque concurrent majeur, la licence Club FFVoile mention "compétition"
- b. Pour chaque concurrent mineur, la licence Club FFVoile mention «compétition» et une autorisation parentale:

- 4.2.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants :

| Classe | Droits d'inscription |
|-----------------|----------------------|
| <i>Optimist</i> | <i>30€</i> |
| <i>29er</i> | <i>60€</i> |

8 PROGRAMME

- 8.1** Confirmation d'inscription :

| Date | De | A |
|----------------|------------|--------------|
| <i>5 avril</i> | <i>10h</i> | <i>12h30</i> |

- 8.2** Jours de course :

Samedi 5 avril 2025 :

-13h30 : premier signal d'avertissement pour une à plusieurs courses à suivre

Dimanche 6 avril 2025:

-10h30 : premier signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses à suivre

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 h

9. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type banane ou trapèze

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les Optimist et 29er, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

11.1 *2* courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

- 11.2** a) Quand moins de *3* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 3 courses et plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs

activités.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20. PRIX

Les prix seront distribués selon le règlement du championnat de Bretagne

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *le CNC par mail à l'adresse clubnautiquecarantec@wanadoo.fr*

ANNEXE 1 – Zone de course

